

DÉFENDONS LA MÉMOIRE DES FUSILLÉS POUR L'EXEMPLE, MUTINS, ENGAGÉS ÉTRANGERS ET SOLDATS COLONIAUX DANS LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 11 NOVEMBRE 2024

Depuis la Première Guerre mondiale, la LDH (Ligue des droits de l'Homme) défend les fusillés pour l'exemple à la suite de condamnations des tribunaux militaires. Elle demande l'inscription de leurs noms sur les monuments aux morts. Elle cherche aussi à faire entrer dans la mémoire collective ce qui a fait infiniment plus de victimes : les déportés administratifs dans les bagnes coloniaux et les soldats affectés aux « bataillons de discipline » qui, du fait des tâches qui leur étaient confiées, ont été souvent voués à la mort.

LDH
Fondée en 1898



Elle est attachée à faire connaître toutes les victimes au sein de l'armée française, en particulier les engagés volontaires étrangers européens incorporés dans des régiments de marche de la Légion étrangère, les soldats coloniaux victimes de recrutements forcés, de promesses non tenues, d'un emploi inconsidéré et d'un quasi-abandon après-guerre, et celui des dizaines de milliers d'originaires des colonies qui ont connu une mortalité très élevée dans les usines d'armement.

Elle appelle à des rassemblements communs devant les monuments aux morts avec toutes les associations proches, tout en défendant la réintégration non seulement des fusillés dans la mémoire nationale mais aussi des mutins, engagés étrangers et soldats coloniaux.